Prix agricoles 1998/1999: vins mousseux et vins de liqueur (modif. règl. 2332/92/CEE, 4252/88 /CEE)

1998/0042(CNS) - 20/07/1998 - Acte final

Prix agricoles 1998/99 - Vins mousseux et vins de liqueur. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 1629/98/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé de proroger pour la campagne de commercialisation 1998/99 certaines mesures connexes et dérogations, et notamment l'obligation de présenter (avant le 01/04/1999) un rapport sur les teneurs maximales en anhydride sulfureux des vins mousseux et des vins de liqueur, rapports assortis, le cas échéant, de propositions. Le Conseil se prononcera sur les mesures éventuelles applicables à partir du 01/09/1999.